

Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

CHARTRE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DE BELLEFOSSE

DÉCEMBRE 2022





Sommaire

Introduction	3
1. Le paysage naturel, agricole et villageois	5
1.1. La mise en valeur du grand paysage	5
1.2. Le maintien d'un paysage ouvert	9
1.3. L'activité agricole façonne le paysage	12
1.4. La préservation du patrimoine forestier	14
1.5. La protection des milieux remarquables naturels	17
1.6. La mise en valeur du patrimoine villageois	20
A. Le renforcement de la place du végétal dans le village	20
B. Le maintien des petits éléments patrimoniaux	23
2. L'espace bâti villageois	26
2.1. La maîtrise d'un village en évolution	26
2.2. La préservation et la mise en valeur du bâti ancien	29
A. Le bâti à valeur patrimoniale	29
a. La ferme monobloc	29
b. Les bâtiments publics villageois	33
B. Des éléments clefs qui fondent l'identité locale	34
a. L'intégration dans la pente	35
b. La toiture, élément architectural prédominant	38
c. Une matérialité rustique	41
d. Une ouverture visuelle entre espace public et espace privé	46
2.3. L'insertion des nouvelles constructions	49
2.4. L'intégration des espaces pour les véhicules	50
Annexes	52



Introduction

L'élaboration de la Charte paysagère et architecturale de Bellefosse vise à guider, de façon incitative, tous les acteurs qui font le paysage villageois, lors de projets d'aménagement ou de construction, de projets agricoles ou associatifs.

Elle est issue d'une étude paysagère et du bâti villageois sur la base d'un diagnostic environnemental, paysager et architectural réalisée en 2021 mettant l'accent sur les qualités de la commune de Bellefosse et les enjeux contemporains des espaces naturels et bâtis.

Ces enjeux ont été partagés avec les élus et habitants de Bellefosse qui ont fixé leurs priorités de protection du patrimoine naturel et villageois.

Les objectifs de la Charte paysagère et architecturale

Cette Charte permet d'améliorer la connaissance du patrimoine bâti et paysager de la commune et rendre cette connaissance accessible à tous. Elle se veut être un outil pédagogique et de communication synthétique, permettant à chacun de s'approprier et d'intégrer des « références communes ».

Au-delà de guider les porteurs de projet quant aux bonnes pratiques attendues, elle est l'outil de référence d'aide à la décision qui guidera les services en charge de l'instruction des permis de construire permettant de prendre en compte leur compatibilité avec les caractéristiques de la commune de Bellefosse.

Elle pourra être mobilisée dans les opérations d'aménagement, de construction, de gestion des espaces naturels et agricoles ou d'études sur la commune. Elle permettra de maintenir et entretenir les éléments structurants du paysage villageois.

La Charte n'est pas figée dans le temps, elle se veut un document évolutif, adaptable en fonction des retours d'expériences et de l'évolution du contexte.

Historique

La vallée de la Bruche a reçu en 2022 la distinction nationale « Capitale de la Culture de la biodiversité » pour ses efforts réalisés depuis plusieurs décennies en faveur de la biodiversité, de la restauration des paysages et de la protection de la nature.

Depuis 1980, des actions de protection des caractéristiques environnementales, paysagères et villageoises des villages de la vallée ont été engagées, notamment sur les espaces agricoles.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (anciennement District de la Haute Vallée de la Bruche) a fait réaliser en 1992 un diagnostic paysager sur l'ensemble des communes du territoire, par le Cabinet Développent Aménagement Tourisme Conseils, suivi de projets paysagers concertés avec la population, pour certaines d'entre elles. Cette démarche fut complétée ultérieurement par un Mémento d'architecture et d'urbanisme du patrimoine rural de la Haute Bruche en 2001, notamment sur Bellefosse.

Cette Charte paysagère et architecturale est l'occasion d'une mise à jour des objectifs de protection que les élus et habitants de Bellefosse souhaitent pour leur village et le milieu agricole et naturel environnant.



Contexte et limites de la Charte

Depuis la loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) de 2014, le plan d'occupation des sols (POS) intercommunal du Ban de la Roche qui datait de 1980 est caduque. Pour tout projet d'aménagement ou de construction, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) et la loi Montagne qui s'appliquent. Leurs règles très générales permettent d'encadrer, en partie seulement, les projets pour une meilleure intégration dans le milieu environnant.

Néanmoins, la règle de constructibilité limitée² hors secteurs urbanisés prévaut pour éviter le mitage du paysage et des milieux par des constructions diffuses.

Le Schéma de cohérence territoriale de la Bruche-Mossig (SCoT) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire Grand Est (SRADDET) donnent également des orientations plus ou moins générales à respecter, notamment dans le cadre d'élaboration de Charte paysagère.

Sans être opposable aux tiers, car non réglementaire ou prescriptive, cette Charte viendra compléter plus précisément ces documents cadres par ses recommandations et pourra inciter à plus de vigilance lors des projets en vue d'une meilleure insertion dans le paysage villageois.

2. Art. L.111-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le parti pris pour la Charte

L'élaboration de cette Charte s'est appuyée sur un diagnostic qui a mis en lumière, à la fois les qualités à préserver et les dégradations à l'œuvre dans les espaces agro-naturels, et l'espace villageois.

À noter qu'un certain nombre d'objectifs énoncés dans cette Charte seront traduits dans le futur document d'urbanisme de la Vallée de la Bruche, dont l'élaboration a été votée récemment.

1. Le paysage naturel, agricole et villageois

1.1. La mise en valeur du grand paysage

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Bellefosse : village de moyenne montagne en balcon avec des espaces ouverts, offrant des secteurs de vue lointaine tout le long de promenades panoramiques autour du village, qui permettent de découvrir ce paysage pastoral, en passant quelques fois par des chemins creux stabilisés par des murets en pierre sèche.

Altimétrie variant de 550 m à l'entrée du village, en venant de Waldersbach, à 1 099 m à la Tour du Champ du Feu, avec une élévation par paliers et buttes successives.

Paysage de type « mosaïque ouverte » présentant une grande diversité :

- De pâturages de moyenne montagne plus ou moins riches,
- De lignes de crêtes bien visibles,
- De croupes et de plateaux,
- D'une cuvette humide au centre qui descend par le vallon de la « Goutte du Moulin »,
- D'un massif forestier d'essences diversifiées,
- D'un village en pente bâti le long de ses voiries.

Paysage montagnard typique du Ban de la Roche bien préservé, richesse pour ses habitants et pour ses visiteurs.



VUE GÉNÉRALE DE BELLEFOSSE DEPUIS LE MONT SAINT-JEAN À WALDERSBACH

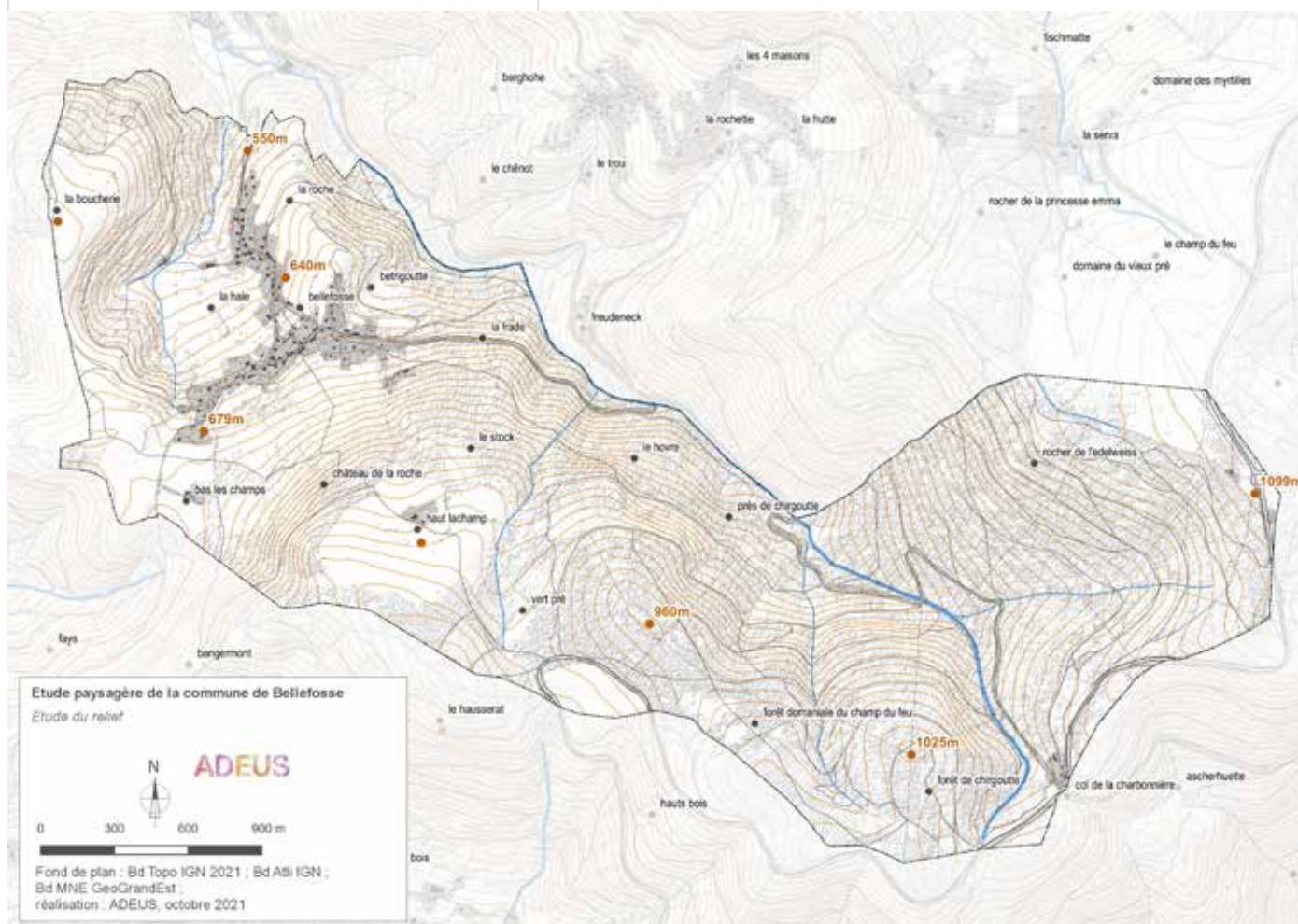
1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS

ENJEUX

- La mise en valeur des atouts touristiques de ce paysage ouvert et préservé, pour des promenades panoramiques et des points de vue exceptionnels,
- La mise en valeur des chemins creux, caractéristiques du paysage local,
- La préservation des lignes de crêtes bien visibles.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Conserver et mettre en valeur les points de vue remarquables et les chemins creux,
- ➔ Donner des informations à vocation pédagogique et sensibiliser les usagers de la montagne sur le respect de la flore, de la faune et des prés de fauche,
- ➔ Restaurer la table d'orientation de la Tour du Champ du Feu (en cours de réalisation) et mise en valeur du Château de la Roche.



LES PRINCIPAUX POINTS DE VUE À METTRE EN VALEUR



VUE DU LIEU-DIT « HAUT CHAMP », EN DIRECTION DE LA « CÔTE DE LA BOUCHERIE »



LES « GROS CHAMPS »
VUS DU CHÂTEAU
DE LA ROCHE



VUE SUR LE HAUT
DU VILLAGE DU CHEMIN
DE LA « BOUCHERIE »



VUE SUR LE HAUT DU VILLAGE
AU « REZ DU PAULIN » -
CHEMIN VERS BLANCHERUPT

1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS



VUE SUR LE HAUT DU VILLAGE DU CHEMIN DES ITALIENS



VUE DU HAUT DE LA TOUR DU CHAMP DU FEU - DE GAUCHE À DROITE, LE CLIMONT, LE VOYEMONT, LE COL DU HANTZ ET LE HAUT LACHAMP



CHEMINS DU « GROS BOHA » ET DU « REZ DU PAULIN »³

3. Les chemins creux sont localisés sur la carte de synthèse des éléments paysagers de Bellefosse à la fin de ce chapitre sur le paysage naturel, agricole et villageois (en annexes p.52).

1.2. Le maintien d'un paysage ouvert

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

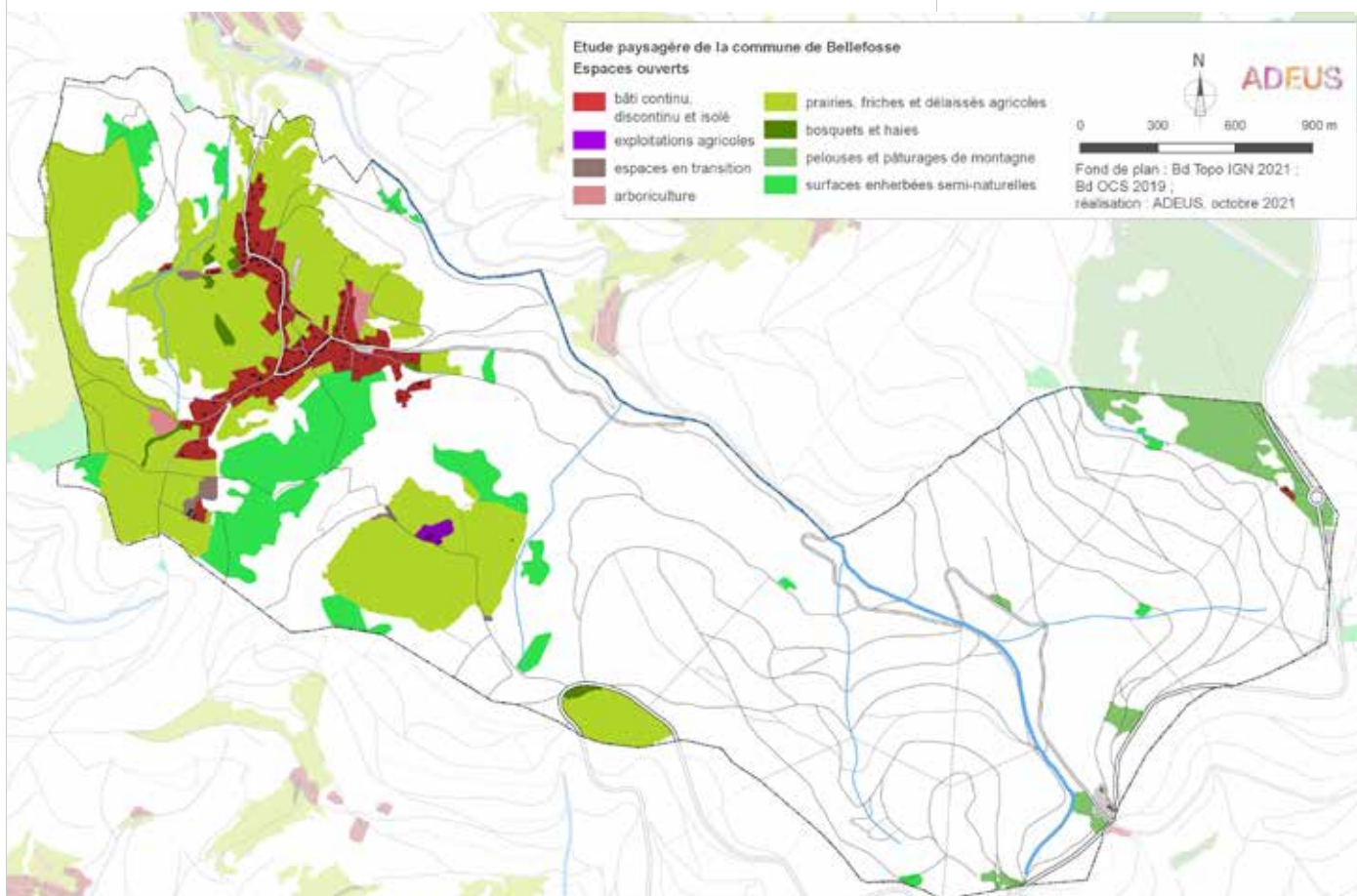
Une agriculture de montagne très présente et dynamique, façonnant le paysage et contribuant au maintien d'un paysage ouvert varié composé de prairies, de pâturages, de prés de fauche et de clairières.

De beaux alignements d'arbres remarquables situés :

- Le long du chemin au « Bas Lachamp »,
- Le long du chemin de la « Boucherie » : onze Sorbiers des Oiseleurs plantés par la commune en 2018,
- Sur le chemin qui mène à la ferme du « Haut Lachamp » : des sorbiers soulignant le tracé du chemin.

L'agroforesterie limite l'enfrichement progressif et la colonisation de la forêt sur les lignes de crêtes grâce à un entretien raisonné.

Bellefosse s'inscrit dans la politique d'ouverture paysagère menée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au travers de nombreuses actions, notamment la création de l'Association Foncière Pastorale « La Haie » dès 1985.



DES ESPACES OUVERTS VARIÉS À PRÉSERVER

1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS

LANDE SEMI-OUVERTE AU LIEU-DIT « LES PRAYES »



LISIÈRE HAUTE DE LA « CÔTE DE LA BOUCHERIE »



RECONQUÊTE PAYSAGÈRE DE LA « GOUTTE DU MOULIN »



ALIGNEMENTS D'ARBRES AU « BAS-LACHAMP »





ALIGNEMENTS DE SORBIERS DES OISELEURS CHEMIN DE LA « BOUCHERIE » ET AU « HAUT-LACHAMP »

ENJEUX

- Le maintien d'un paysage ouvert, ponctué de quelques haies champêtres et alignements d'arbres,
- Trois secteurs à enjeux paysagers forts* :
 - les anciens pâturages au lieu-dit « La Braye » sur le coteau sud du village où les genêts et les bosquets ont proliféré (lande semi-ouverte),
 - la colonisation des boisements de « la Côte de la Boucherie » vers la ligne de crête (lisière haute) et vers le nord,
 - l'ouverture paysagère de la « Goutte du Moulin » (notamment l'éradication des sapinières) pour une continuité visuelle vers Waldersbach, la mise en valeur de la zone humide et ripisylve, et peut-être faire réapparaître les anciennes terrasses de l'ancienne carrière (lisière basse de la « Côte de la Boucherie »).

* Voir lieux dits sur carte en annexes p. 52

PRÉCONISATIONS

- ➔ Poursuivre les efforts de maîtrise de l'enrichissement des pâturages envahis par les genêts (cf. carte p. 9 : « Espaces ouverts variés à préserver »).
- ➔ Utiliser les leviers de la maîtrise de l'occupation du sol :
 - la gestion des espaces par les agriculteurs ayant des baux sur le ban communal,
 - la gestion des espaces par l'Association Foncière Pastorale « La Haie » qui pourra être étendue sur les secteurs de Betrigoutte et de la « Goutte du Moulin »,
- ➔ Maintenir, entretenir les arbres d'alignement et favoriser la plantation de nouveaux arbres.

1.3. L'activité agricole façonne le paysage

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

L'activité agricole et d'élevage a façonné le paysage au cours du temps.

Les terres labourées ont été progressivement abandonnées au profit d'espaces agricoles extensifs ouverts bien entretenus (prés de fauche et pâturages), représentant le quart de la surface du ban communal en 2018.

L'agriculture de montagne du village est dynamique, avec des projets de développement et des investissements importants par la commune, par la création d'une ferme auberge qui est un atout touristique majeur.

Les agriculteurs sont sensibilisés aux bonnes pratiques agroécologiques de montagne favorisant la biodiversité des prairies pâturées.

L'agroforesterie et les haies sont prises en compte en fonction des secteurs.

Les clôtures sont en piquets de bois de châtaigniers caractéristiques des pâturages de montagne les délimitant (mais quelques fois remplacées par des piquets en résine synthétique).



PÂTURAGES DANS LES CLAIRIÈRES DU « HAUT-LACHAMP » ET DU « BAS-LACHAMP »



PRÉS DE FAUCHE AU « HAUT CHAMP » ET AGROFORESTERIE À LA « GOUTTE DU MOULIN »



CLÔTURES EN BOIS CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DU PÂTURAGE (CHEMIN DE LA « BOUCHERIE »)

ENJEUX

- La viabilité économique des exploitations agricoles et le développement de l'éco-tourisme local,
- Les choix de localisation de nouveaux bâtiments agricoles et l'intégration paysagère pour minimiser leur impact visuel dans le paysage,
- Une meilleure connaissance des éléments de classification des terrains pour l'intégration des objectifs paysagers communaux dans le renouvellement des baux agricoles, en cohérence avec les pratiques agricoles et les mesures agro-environnementales souscrites,
- La protection des sources pour l'alimentation en eau potable du réseau public et celles desservant les réseaux privés,
- La pérennisation des pratiques agricoles d'agroforesterie, voire leur développement sur les secteurs à enjeux paysagers.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Contribuer à la viabilité économique des exploitations agricoles et permettre le développement de l'agro-tourisme local,
- ➔ Affirmer les objectifs paysagers de la commune (intégration paysagère des aménagements et des constructions agricoles en privilégiant la continuité des exploitations existantes pour éviter le mitage du paysage),
- ➔ Prendre en compte les enjeux environnementaux en cohérence avec les pratiques agricoles (ouvertures de nouveaux espaces, protection des sources, des milieux humides, des haies champêtres et de la biodiversité faune/flore) lors de la révision des baux agricoles,
- ➔ Harmoniser ces objectifs avec les Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC),
- ➔ Encourager les bonnes pratiques agroécologiques de montagne de type « Prairies fleuries » du Concours général agricole favorisant la biodiversité des prairies pâturées,
- ➔ Développer les pratiques agricoles d'agroforesterie, notamment sur les secteurs à enjeux paysagers forts.

1.4. La préservation du patrimoine forestier

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Trois quarts du ban communal sont occupés par un peuplement forestier domanial varié et productif, faisant de Bellefosse une commune forestière de premier ordre, avec des revenus forestiers aléatoires en fonction des aléas climatiques et des prix du marché.

L'évolution des essences de conifères dans les années 1990 vers une mosaïque forestière proportionnée en tiers (feuillus, conifères et peuplement mixte) donne un paysage forestier d'une grande richesse (sols, diverses essences d'âges variables, végétation de sous-bois, faune, paysages forestiers en relief), avec quelques îlots de sénescence.

Un atout paysager chromatique indéniable, surtout à l'automne et au printemps.

Des dégâts de cervidés sur les jeunes pousses et les boisements : écorçage, frottis et abrouissements. Le bois touché est freiné dans sa croissance et dévalorisé tant d'un point de vue économique qu'esthétique, la régénération de sapin pectiné et divers feuillus, participant à la biodiversité, s'en trouve altérée.

Le produit de la chasse pèse pour environ 15 % dans le budget communal.

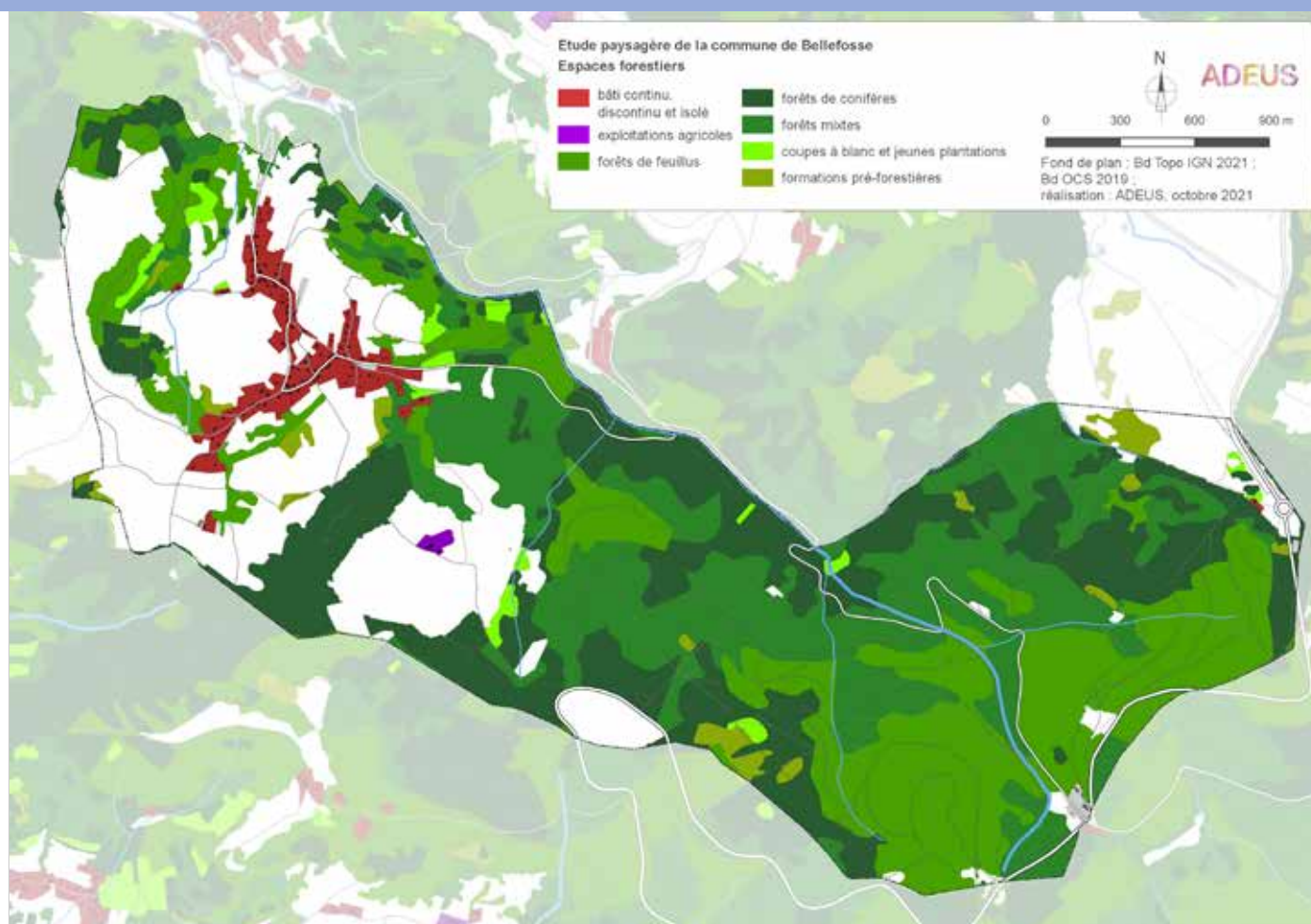
L'impact visuel des lisières forestières contribue à l'ouverture paysagère aux portes du village.

Les « arbres reposoirs », spécificité locale du Ban de la Roche, permettaient au bétail de se mettre à l'abri des intempéries et de chaleurs de l'été sur les anciens pâturages ; il reste deux sites : sur la « Côte de la Boucherie » et sur le pâturage du « Bas Lachamp ».



LA FORÊT MIXTE, FEUILLUS ET CONIFÈRES





LA MOSAÏQUE FORESTIÈRE

LES LISIÈRES FORESTIÈRES SUR LES ESPACES PRÈS DU VILLAGE



1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS



ARBRES
REPOSOIRS
« CÔTE DE
LA BOUCHERIE »
ET « BAS-
LACHAMP »

ENJEUX

- Une meilleure prise en compte du paysage dans la réglementation des boisements dans les secteurs à enjeux forts, visibles du village, des routes départementales et de la « Côte de la Boucherie » : privilégier plus de feuillus pour la biodiversité végétale et faunistique pour éviter l'enrésinement progressif,
- La périodicité des coupes, permettant de rythmer l'enlèvement des arbres adultes sur une période suffisamment longue, pour que la régénération acquise ait le temps de prendre place dans le paysage,
- La gestion des lisières pour leur rôle d'accompagnement et de mise en valeur des prés environnants,
- Les revenus forestiers pour la commune,
- L'équilibre sylvo-cynégétique : prévention des dégâts effectués par le gibier sur les boisements,
- La contribution du patrimoine forestier de Bellefosse à la politique intercommunale de la vallée de la Bruche qui porte également sur la valorisation de la filière bois⁴,
- Le choix de sites de dégagements forestiers pour aménager des vues panoramiques,
- La mise en valeur des deux sites « arbres reposoirs ».

4. Cf. « Humus 1 - Stratégie filière bois - Enjeux et actions » - Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche - 2021

PRÉCONISATIONS

- ➔ Mettre à jour la réglementation sur les boisements :
- ➔ Affirmer la qualité de l'écosystème forestier (selon l'altitude/l'orientation des versants/du sol/de la qualité de drainage, protection des sources et choix des essences) dans un contexte de changement climatique (prévention des scolytes, qualité de l'air) et d'exploitation d'énergie bois renouvelable en concertation avec les acteurs concernés,
- ➔ Programmer les coupes en futaie jardinée (sélection de bouquets d'arbres d'âge variable pour un moindre impact paysager) de manière échelonnée, en évitant les coupes rases par parcelles équiennes (de même âge).
- ➔ Faire valoir les objectifs d'équilibre sylvo-cynégétique de la commune lors de l'adjudication de location des baux de chasse tous les neuf ans et dans les plans de chasse fixés conjointement avec les différents acteurs (Office national des forêts, services de l'État, Fédération départementale et associations de chasseurs, propriétaires fonciers),
- ➔ Traiter les lisières forestières par une recolonisation/remplacement progressif par les feuillus environnants et de manière non régulière,
- ➔ Aménager des cônes de vue sur certaines parcelles forestières stratégiques,
- ➔ Valoriser les deux sites « arbres reposoirs » (« Côte de la Boucherie » et « Bas Lachamp ») en les individualisant : faire reculer la lisière de la forêt environnante, entretenir/remplacer les arbres vieillissants.

1.5. La protection des milieux remarquables naturels

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Des richesses écologiques remarquables.

De nombreuses protections environnementales instaurées depuis de nombreuses années sur le ban communal de Bellefosse :

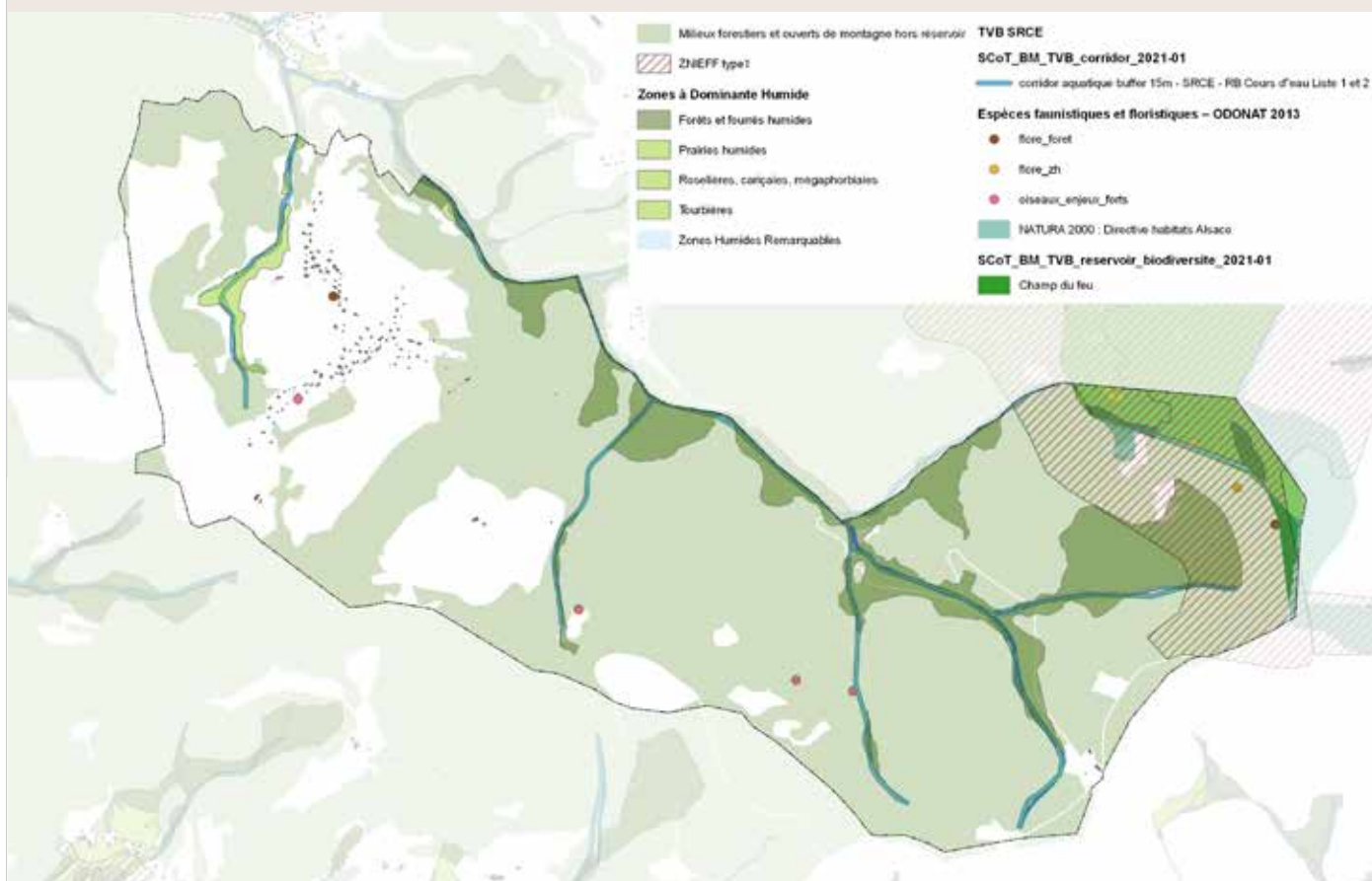
- Réserve biologique dirigée du Champ du Feu ?
- Natura 2000 (Directive Habitat) ?
- Trame Verte et Bleue du Schéma régional de cohérence écologique (préservation et remise en état des corridors aquatiques),
- Zones humides (remarquables et à dominante humide),

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I,
- Milieux forestiers et ouverts de montagne hors réservoir biologique.

L'extension de l'Association Foncière Pastorale en projet sur « La Goutte du Moulin » pour gérer le vallon de ce cours d'eau et rouvrir le paysage entre Waldersbach et Bellefosse.

L'apport paysager et écologique des bosquets et des haies champêtres constituées d'arbustes d'essences locales et spontanées (aubépines, houx, cornouillers, noisetiers, chênes, ...) dans les espaces agricoles ouverts et ceux environnant le village.

LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES - Sources : Zones à dominantes humides 67 - TVB SRCE - ODONAT 2013- Natura 2000



1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS

ENJEUX

- La préservation du cadre naturel, paysager et de la richesse environnementale du site touristique du massif du Champ du Feu, zone d'enjeu majeur inscrit notamment dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT Bruche-Mossig,
- La gestion des milieux humides à proximité du village en évitant l'enfrichement tout en garantissant la biodiversité, notamment aux lieux-dits « La Haie » et « Prés des Mottes »,
- Le maintien des bosquets et des haies garantissant la biodiversité (refuge, ombrage, nourriture pour nombre d'animaux, oiseaux et insectes) et structurant visuellement les prairies pâturées et de fauche, coupant le vent, retenant les sols et les eaux pluviales.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Maintenir et protéger, voire développer, la biodiversité de tous les milieux qu'ils soient remarquables, forestiers, agricoles ou villageois,
- ➔ Agir aux côtés des différents acteurs du site du Champ du Feu pour son accessibilité en fonction du niveau de sensibilité des milieux naturels remarquables,
- ➔ Porter une attention particulière lors d'aménagements ou de gestion foncière et forestière (coupes, débroussaillage en période de nidification, etc.) des milieux sensibles,
- ➔ Concilier l'ouverture paysagère de la « Goutte du Moulin » avec la richesse écologique de cette zone humide,
- ➔ Maintenir les bosquets et haies dans les espaces ouverts et à proximité du village aux lieux-dits « La Haie » et « Prés des Mottes ».

ZONE HUMIDE DE LA « GOUTTE DU MOULIN » ET RIPISYLVE



LIEU-DIT « LA HAIE »



LIEU-DIT « PRÉS DES MOTTES »



HAIE CHAMPÊTRE EN COURS DE CONSTITUTION,
DANS LA CONTINUITÉ - « BAS-LACHAMP »

1.6. La mise en valeur du patrimoine villageois

A. Le renforcement de la place du végétal dans le village

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

L'homogénéité des alignements qui marque fortement les deux entrées routières du village :

- L'alignement de 38 tilleuls sur le bord aval et de 23 tilleuls sur le bord amont de la RD 657 à l'entrée du village en venant de Belmont,
- L'alignement de bouleaux le long de la RD 757 en venant de Waldersbach.

La place de la végétation dans le village reste importante, favorisée par le tissu bâti villageois espacé.

Les vergers traditionnels à haute tige occupent plus de deux hectares. Ce sont des espaces ouverts au cœur du village souvent non clôturés révélant la topographie, l'appropriation par les habitants et la multiplicité d'usages.

Une végétation nourricière de tradition paysanne et valorisable (fruits, confitures, conserves, alcools) s'inscrit dans le paysage villageois :

- Des arbres fruitiers de variétés locales adaptés à l'altitude, quelques fois d'anciennes variétés (pommier, poirier, cerisier, mirabellier, prunier, noyer essentiellement),
- Des arbustes de petits fruits complétant cette palette végétale, tels que framboisiers, cassissiers, myrtilliers, noisetiers, etc., servant quelques fois de clôtures naturelles entre propriétés,
- D'autres essences domestiques sont plus rarement présentes sur les parcelles privées : châtaignier, marronnier, tilleul, érable.

Des arbres isolés dans le village ponctuent l'espace public et devant plusieurs maisons (tilleuls et marronniers essentiellement).

Des alignements d'arbres, des vergers et arbres isolés sont localisés sur la carte de synthèse en annexes p.52.

LES ALIGNEMENTS DE TILLEULS (RD 657) ET DE BOULEAUX (RD 757)



LES VERGERS AU CENTRE DU VILLAGE OU EN PÉRIPHÉRIE IMMÉDIATE



« L'ARBRE DE LA LIBERTÉ » - LES TILLEULS DEVANT LA SALLE DES FÊTES ET LA FERME AUBERGE



1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS



MARRONNIER, TILLEULS ET ACACIA ENTRE LE TEMPLE ET LA MAIRIE, ET TILLEUL MARQUANT LE PREMIER CROISEMENT DU BAS DU VILLAGE

ENJEUX

- La sécurité routière des entrées de village (RD 657 et RD 757),
- Le maintien d'un sol perméable le long des routes et des maisons, favorisant l'absorption des eaux de ruissellement sur des terrains très en pente,
- La biodiversité dans les vergers, notamment pour les oiseaux et insectes utiles aux jardins,
- La pérennisation d'essences locales d'arbres fruitiers et d'arbustes comme patrimoine végétal.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Assurer un suivi sanitaire des alignements d'arbres aux deux entrées du village,
- ➔ Maintenir et entretenir ces alignements : remplacer les arbres vieillissants par les mêmes essences pour conserver l'homogénéité des alignements,
- ➔ Mettre en valeur l'alignement des tilleuls de la RD657, à l'entrée du village, en maintenant le recul de plusieurs mètres de la lisière du pâturage située sur la pente amont,
- ➔ Pérenniser et entretenir le patrimoine des vergers par des tailles régulières,
- ➔ Sensibiliser les habitants via des actions pédagogiques avec l'aide de l'association fruitière locale (entretien/taille, remplacement des arbres fruitiers vieillissants, bouturages/ greffage d'anciennes variétés, mutualisation d'achat ou échange d'arbustes ou d'arbres, pressage, etc.),
- ➔ Accompagner les projets de construction et de rénovation par le choix de végétation de forme et d'essences locales,
- ➔ Éviter certaines essences ornementales des jardins non-endémiques (non-locales), y compris pour les clôtures végétales,
- ➔ Maintenir et entretenir les arbres isolés dans le village.

B. Le maintien des petits éléments patrimoniaux

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Des petits éléments de patrimoine rural et montagnard encore très présents, rythment le paysage villageois, caractérisent et font le charme du village de Bellefosse :

- 18 fontaines en grès ou en béton, à plusieurs endroits du village, le long des rues, raccordées sur l'espace public ou privé et dont quatre sont alimentées par des sources privées,
- Des murs et murets traditionnels en pierres mélangées du pays (notamment en granit bleu) délimitant l'espace public de l'espace

privé construit ou en verger, pour les plus vieux, la végétation les recouvre. Des ouvertures munies de portillons en bois pratiquées pour donner accès aux vergers ou aux habitations,

- Des escaliers en pierre donnant accès aux jardins et vergers, et des habitations se trouvant le plus souvent au-dessus de la voirie,
- Des caniveaux le long des voiries en pavés de granit,
- 14 bancs en bois régis par la Charte des bancs des « Amis du Ban de la Roche » depuis 1934 (bois de chêne

peint en « vert brin d'herbe » sur deux plots en granit) ponctuent l'espace public dans le village et s'égrènent le long des chemins de randonnée offrant des haltes aux points de vue panoramique,

- Des chemins creux sur les chemins de randonnées et dans le village, le long des rues, faisant apparaître un muret de stabilisation en pierre sèche. D'autres sur des terrains privés s'enrichissent.

Les petits éléments vernaculaires (propres au pays) sont localisés sur la carte de synthèse en annexes p. 52.



FONTAINES
EN BÉTON
OU EN GRÈS



MURETS ET MURS
TRADITIONNELS
EN PIERRE DU
PAYS

1. LE PAYSAGE NATUREL, AGRICOLE ET VILLAGEOIS

ESCALIERS EN PIERRE DONNANT ACCÈS AU VERGER ET HABITATION



CANIVEAUX EN PAVÉS DE GRANIT



BANCS DANS LE VILLAGE DEVANT LE TEMPLE ET SUR LE PARKING DE LA PISCINE



BANCS, « CHEMIN DE LA BOUCHERIE » ET SUR LE « GROS CHAMP »



CHEMINS CREUX DANS LE VILLAGE



ENJEUX

- Le maintien de l'identité et du caractère montagnard du Ban de la Roche grâce à ce petit patrimoine,
- Le maintien des caniveaux en pierre pour l'écoulement des eaux pluviales.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Maintenir et entretenir ces éléments du patrimoine vernaculaire dans leur caractère rustique et rudimentaire,
- ➔ Poursuivre la réhabilitation des caniveaux en pavés de granit,
- ➔ Prévoir la réhabilitation des murets en pierre le long des voiries appartenant à la commune,
- ➔ Sensibiliser les propriétaires ayant des murets et chemins creux à leur entretien régulier permettant une délimitation « naturelle » des parcelles.

2. L'espace bâti villageois

2.1. La maîtrise d'un village en évolution

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Si le village de Bellefosse a été relativement épargné par l'urbanisation avant la période charnière des trente glorieuses, il subit depuis des pressions non négligeables lisibles dans l'espace villageois à travers ses constructions.

Jusqu'à la moitié du 20^e siècle, la commune conserve son visage de village rural, alors que les pratiques de loisirs, liées à la recherche d'un air sain et d'activités physiques bénéfiques pour la santé, sont déjà à l'œuvre à cette époque.

À partir des années 50, l'essor de la société des loisirs et du tourisme prend une nouvelle ampleur et se traduit sur la commune par la construction d'un nombre conséquent de résidences secondaires individuelles. Ces dernières prennent, notamment, la forme de chalets de vacances, de petite surface, tant par la taille du terrain que par la surface habitable. L'implantation de ces constructions, concentrées sur Bellefosse-Haut (à savoir la partie sud du village) et perchées sur les points culminants des parcelles, traduit une recherche de vues panoramiques.

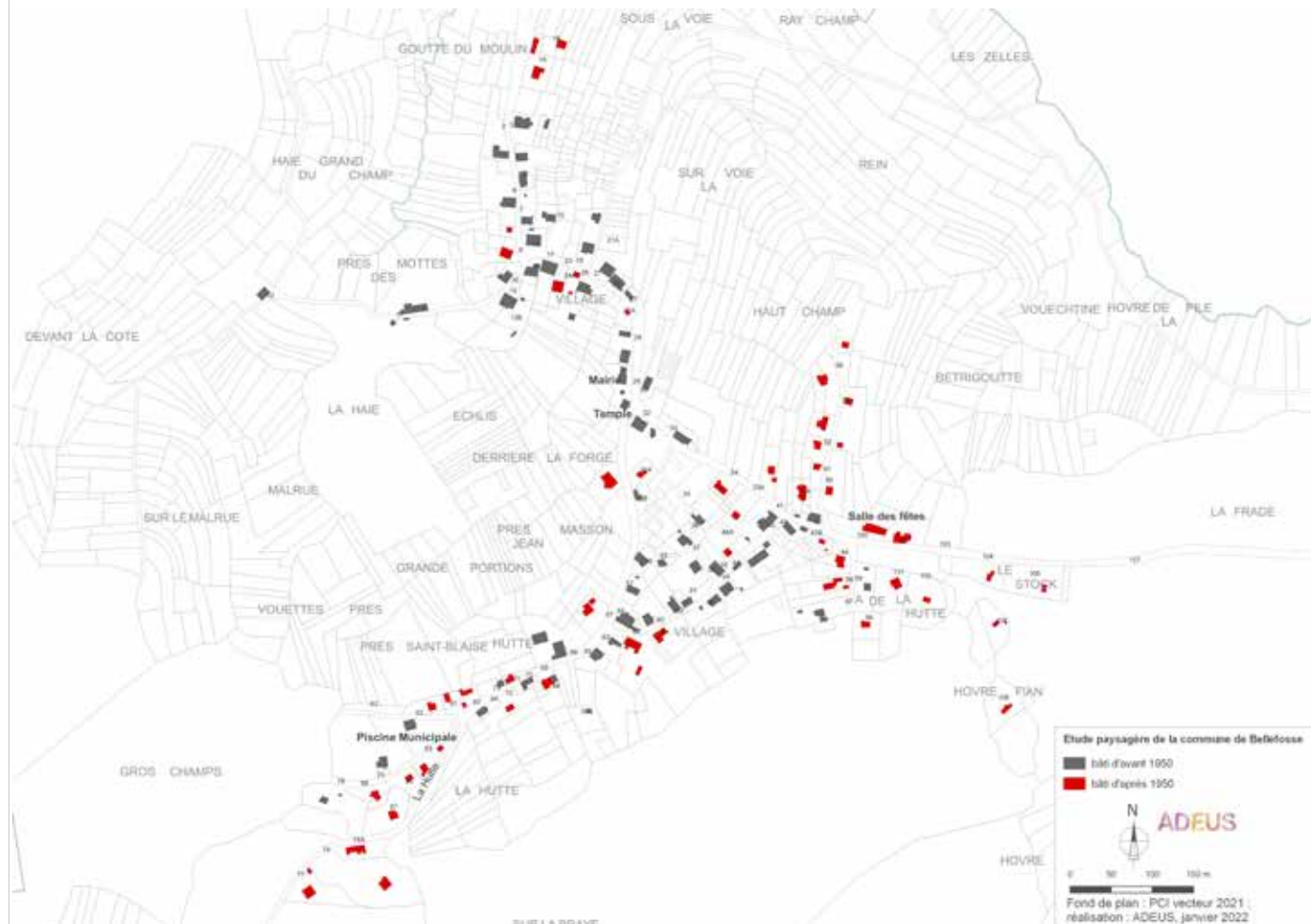
Par la suite, l'urbanisation du village se poursuit par la construction de maisons individuelles à vocation de résidence principale, de surface plus importante, localisées elles aussi sur les points hauts du village et de la parcelle, pour bénéficier de vues lointaines sur le grand paysage.

Parmi elles, une première vague s'inspire de l'imaginaire montagnard. Ces constructions, revêtues de bois, s'intègrent relativement bien dans le paysage.

Plus récemment, on observe l'introduction sur la commune d'un nouveau modèle de maisons individuelles standardisées rapportées des milieux périurbains/urbains, n'entretenant pas de lien ni référence avec les spécificités de l'espace montagnard et villageois de Bellefosse.

Par ailleurs, on dénombre actuellement plusieurs bâtiments vacants sur la commune.

L'ÉVOLUTION DU BÂTI DEPUIS LA MOITIÉ DU 20ÈME SIÈCLE



ENJEUX

- La préservation du paysage (grand paysage et paysage villageois),
- La préservation de l'identité architecturale de la commune,
- La résorption du bâti vacant,
- La priorisation au réemploi et recyclage du bâti existant pour des raisons de sauvegarde du patrimoine, préservation des paysages, limitation de la consommation des terres agricoles, prise en considération de l'énergie grise⁵ détenue par le bâti existant.

5. L'énergie grise est la quantité d'énergie qui a été mobilisée dans l'ensemble du cycle de vie du bâtiment

PRÉCONISATIONS

- ➔ Renouveler le village sur lui-même à travers l'optimisation du bâti existant et la densification du tissu villageois,
- ➔ Donner priorité à la réhabilitation du bâti ancien et/ou vacant avant d'envisager la construction neuve,
- ➔ Limiter l'import de modèles rapportés, étrangers au contexte local et à l'esprit des lieux, qui tendent à banaliser le paysage. Éviter la construction de bâtiments standardisés et normalisés.

2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

➔ LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU BÂTI À BELLEFOSSE



DES BÂTIMENTS
ANCIENS,
D'ORIGINE RURALE
ET PAYSANNE



DES CHALETs À
VOCATION DE LOISIRS



DES RÉSIDENCES
PRINCIPALES DE
TYPE CHALET



DES RÉSIDENCES
PRINCIPALES, SOUS
FORME DE MAISON
INDIVIDUELLE
STANDARDISÉE

2.2. La préservation et la mise en valeur du bâti ancien

A. Le bâti à valeur patrimoniale

a. La ferme monobloc

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Le patrimoine rural bâti de Bellefosse est une composante majeure de l'identité locale qui contribue à l'ambiance et au charme du village. Parmi les éléments à valeur patrimoniale, la ferme monobloc se distingue comme la typologie la plus caractéristique et remarquable de la commune.

À l'instar de ses voisins du Ban de la Roche, le village présente plusieurs exemples authentiques de fermes traditionnelles dites « monobloc », construites avec des matériaux locaux (bois, grès, moellons, ...). Leurs principales caractéristiques sont sa sobriété et sa compacité ainsi que la volumétrie conséquente de sa toiture. La porte de grange cintrée soulignée par un encadrement en grès, dont est dotée la façade principale, est un élément clef de son identité.

Destinée à abriter dans le même volume à la fois le logement, la grange/le grenier et l'étable, la ferme monobloc présente

un gabarit imposant, reconnaissable dans le village et dans le grand paysage.

L'inventaire régional a recensé treize fermes de ce type en 2002. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet de transformations, qui, pour certaines, portent atteinte à la qualité architecturale et l'intégrité du bâti.

Les principales détériorations relevées, tant lors de travaux ordinaires d'entretien que de réhabilitations plus conséquentes, sur les fermes monobloc et sur le bâti ancien en général sont les suivantes :

- Extensions (ajout de surface habitable) selon des volumétries non maîtrisées, non intégrées au volume initial (surépaisseur, surélévation, formes originales, ...), édicules rapportés, volumes rapportés, toiture terrasse partielle,
- Modification de toiture (multiplication des pans et pentes de toiture, perte

des détails, ajout de lucarne ne s'inscrivant pas dans la pente du toit et de taille disproportionnée, revêtement de couverture non traditionnel, ...),

- Effacement de la modénature initiale : encadrements, proportion horizontale des baies, volets à battants au profit de volets roulants, enduit ciment-crèpis, ...,
- Standardisation des éléments de second œuvre (porte, volets, fenêtres, clôtures, ...), mise en œuvre de PVC. Remplissage en maçonnerie de portes de grange cintrées, d'allèges,
- Teintes non traditionnelles (revêtement couverture, enduit de façade, huisseries, ...),
- Installations techniques visibles (antenne parabolique, panneau solaire/ photovoltaïque, pompe à chaleur, conduit d'évacuation sur façade, ...).

CARACTÉRISTIQUES DE LA FERME MONOBLOC (EX. DU N°52 RUE PRINCIPALE)



2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

⇒ LE BÂTI ANCIEN REMARQUABLE DE LA COMMUNE : LES FERMES MONOBLOC

N° 52 (À GAUCHE) ET N° 38 (À DROITE) RUE PRINCIPALE



N° 43 (À GAUCHE) ET N°17 (À DROITE) RUE PRINCIPALE



N° 25 (À GAUCHE) ET N° 33 (À DROITE) RUE PRINCIPALE



⇒ LE BÂTI ANCIEN REMARQUABLE DE LA COMMUNE : LES FERMES MONOBLOC

N° 32 RUE PRINCIPALE (À GAUCHE) ET FERME ISOLÉE AU LIEU-DIT « LA HAIE » (À DROITE)



N° 3 (À GAUCHE) ET N° 45 (À DROITE) RUE PRINCIPALE

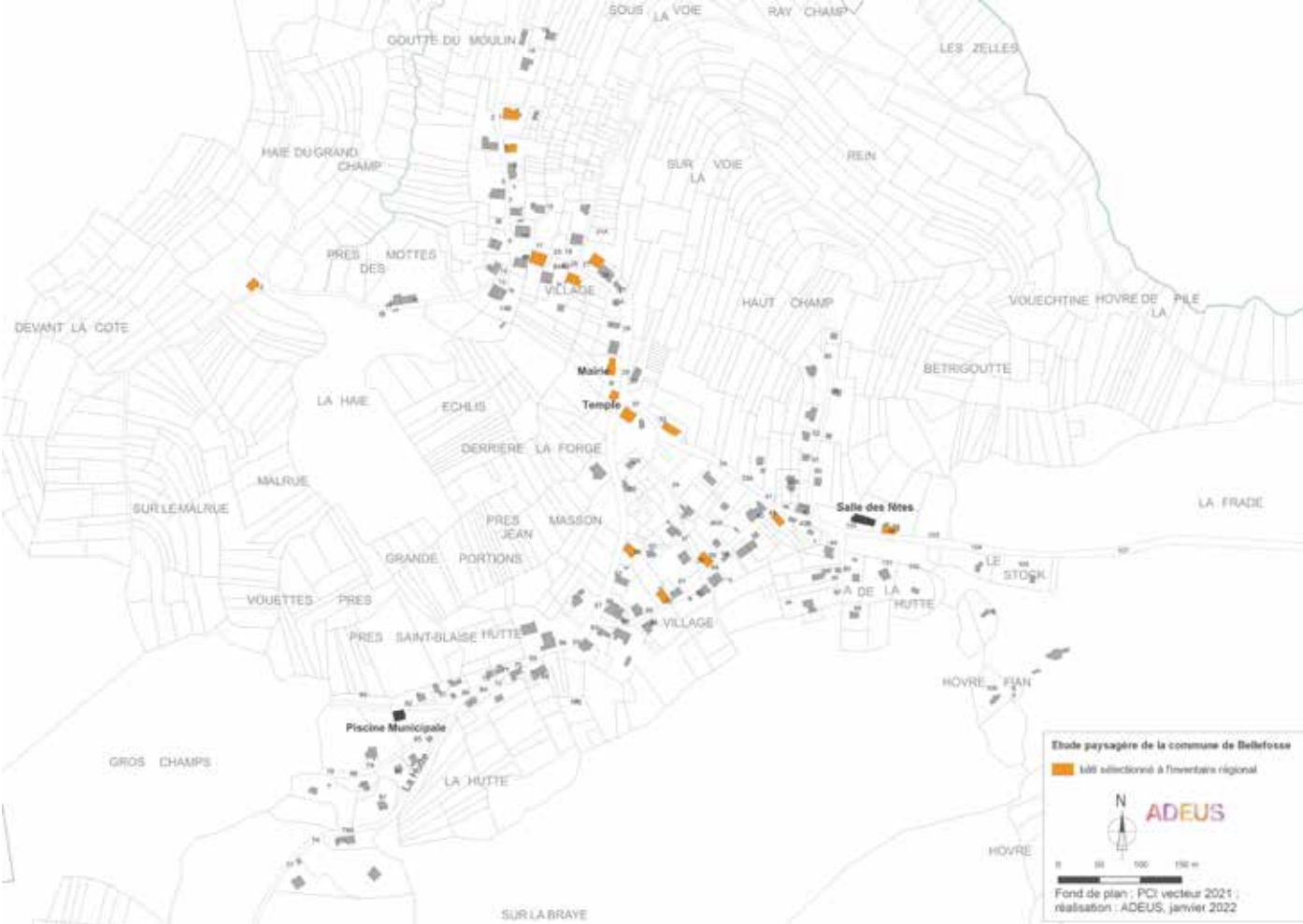


N° 1 (À GAUCHE) ET N° 21 (À DROITE) RUE PRINCIPALE



2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

LE PATRIMOINE BÂTI VILLAGEOIS LE PLUS REMARQUABLE
(ENSEMBLE DU BÂTI SÉLECTIONNÉ À L'INVENTAIRE RÉGIONAL DE 2002)



b. Les bâtiments publics villageois

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Au cœur du village, deux bâtiments publics à valeur patrimoniale se distinguent (source Inventaire régional de 2002) : l'église luthérienne (édifiée en 1913) et la mairie école.

Situés à la croisée de Bellefosse-Bas et de Bellefosse-Haut, ces deux édifices sont très visibles dans l'espace public, situés à

l'intersection de voies et en position dominante, en belvédère. À la fois leur inscription dans la pente et leur accroche au village en tant qu'équipements publics est à souligner.

Leur simplicité, leur matérialité et leur modénature en font des bâtiments remarquables et exemplaires.

➔ LES ÉDIFICES PUBLICS À VALEUR PATRIMONIALE DANS LE VILLAGE

L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE, EN BELVÉDÈRE, TRÈS VISIBLE DANS L'ESPACE VILLAGEOIS



LA MAIRIE ÉCOLE,
EN BELVÉDÈRE,
TRÈS VISIBLE DANS
L'ESPACE VILLAGEOIS



2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

B. Des éléments clefs qui fondent l'identité locale

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Le village de Bellefosse s'est constitué, historiquement, en réponse aux spécificités du territoire et du contexte local, qu'elles soient d'ordre géographique, climatique ou en lien avec les ressources disponibles. Tant l'implantation et l'organisation des bâtiments entre eux que l'architecture proprement dite répondent à ce contexte local et spécifique, et contribuent ainsi à l'identité du village.

Plusieurs caractéristiques observées sur le bâti ancien de Bellefosse s'avèrent fondamentales pour préserver et reconduire la qualité et l'ambiance du village. Les principales sont l'intégration dans la pente, l'intégration dans le paysage des toitures, la reconduction des matériaux locaux et le maintien d'espaces extérieurs ouverts.

L'appui sur ces caractéristiques lors des travaux de construction, de transformation ou simplement d'entretien ordinaire du bâti existant, ainsi que ceux relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs, est garant de la préservation du caractère de Bellefosse.

ENJEUX

- Le respect des caractéristiques du bâti ancien lors des travaux d'extension et de réhabilitation,
- Une expression contemporaine possible, sous forme de réinterprétation de l'esprit traditionnel, dans une logique d'intégration et non de rupture,
- L'intégration des installations techniques, notamment liées à la question énergétique et le respect des caractéristiques du bâti ancien lors de travaux d'amélioration thermique,
- Le recours à des filières locales, tant sur le plan des ressources que du savoir-faire (artisanal),
- L'exemplarité des bâtiments publics quant à la qualité de la réhabilitation et du respect des ressources et filières locales, selon un savoir-faire artisanal.



a. L'intégration dans la pente

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

En tant que village de montagne à forte déclivité qui concerne notamment le cœur du village, on peut observer à travers le bâti ancien un savoir-faire en matière d'inscription dans la pente.

Nombre sont les bâtiments anciens et situations qui illustrent la capacité à s'adapter à la topographie, intégrant des dénivelés importants au sein même du volume construit.

Les espaces extérieurs attenants s'inscrivent dans cette même logique, les vergers et jardins prenant place dans la pente naturelle, avec très peu de remodelage de sol.

À l'inverse, le bâti standardisé apparu ces dernières années sur le territoire communal est dans l'incapacité de s'adapter aux terrains pentus. Sa mise en œuvre nécessite un terrain d'assiette plat, obtenu par des mouvements de sol par déblais/remblais très importants. En niant la donnée fondamentale de l'espace montagnard qu'est la topographie, il banalise le paysage et tend à effacer l'esprit des lieux.

Ce respect de la pente naturelle s'avère être un élément fondamental à respecter, tant pour les extensions que pour les constructions nouvelles et pour l'aménagement des espaces extérieurs. Ces derniers font traditionnellement corps avec la pente via des murets de soutènement.

Conçues sur mesure, les constructions pourront être organisées en paliers et jouer sur des dénivelés intérieurs de plein étage ou de demi-niveau.

Le principe constructif sur pilotis peut être une réponse pertinente pour préserver la pente.

ENJEUX

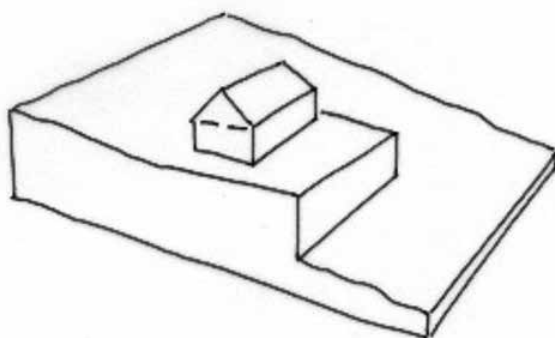
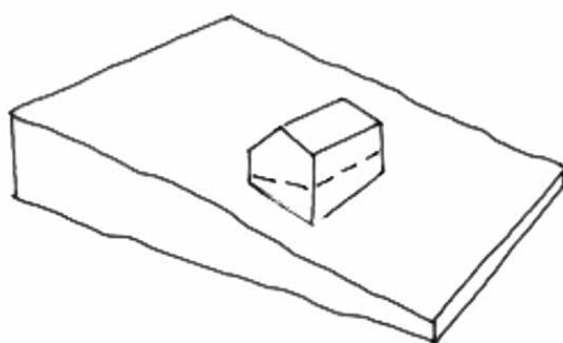
- La préservation de la topographie naturelle du sol.

PRÉCONISATIONS

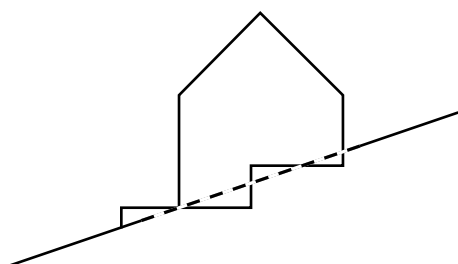
- ➔ Concevoir les constructions sur mesure pour qu'elles s'adaptent parfaitement à la topographie naturelle du terrain et à la hauteur des constructions existantes environnantes,
- ➔ Limiter au maximum les déblais/remblais, tant pour les constructions que pour les aménagements extérieurs,
- ➔ Organiser les espaces intérieurs en « paliers » et/ou recourir à une structure pilotis en fonction des endroits.

2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

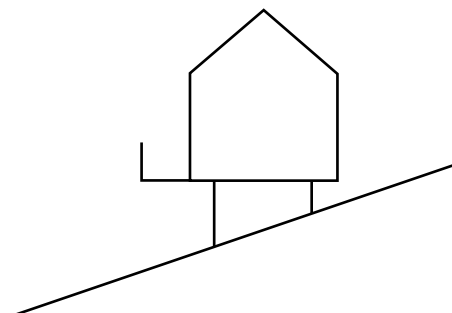
COMPOSITION AVEC LA PENTE (CI-DESSOUS, SCHÉMA DU HAUT), CONTRAIREMENT AU REMODELAGE DU TERRAIN PAR DÉBLAIS/REMBLAIS QUI DÉGRADE LA PENTE (CI-DESSOUS, SCHÉMA DU BAS)



LE PRINCIPE CONSTRUCTIF EN PALIERS (SCHÉMA CI-DESSOUS) PERMET DE SE RAPPROCHER DE LA PENTE NATURELLE DU TERRAIN



LE PRINCIPE CONSTRUCTIF SUR PILOTIS (SCHÉMA CI-DESSOUS) PERMET DE RESPECTER PARFAITEMENT LA PENTE NATURELLE DU TERRAIN



➔ UNE INSCRIPTION DANS LA PENTE

L'EXEMPLARITÉ DU BÂTI ANCIEN QUI COMPOSE AVEC LA TOPOGRAPHIE ET S'INSCRIT DANS LA PENTE.
LA CONSTRUCTION EST CONÇUE EN PALIERS AFIN D'ÉPOUSER LE DÉNIVELÉ DU TERRAIN.



L'EXEMPLE D'UN ESPACE EXTÉRIEUR AMÉNAGÉ ET MODELÉ POUR CORRESPONDRE
AU MIEUX À LA PENTE NATURELLE DU SOL, VIA UN JEU DE MURETS DE SOUTÈNEMENT



LES TERRASSES CONSTRUITES SUR PILOTIS : UNE RÉPONSE ADAPTÉE POUR INTÉGRER LA CONSTRUCTION DANS LA PENTE



b. La toiture, élément architectural prédominant

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

La situation de Bellefosse, entre 600 m et 800 m d'altitude, et les conditions de relief alentours génèrent des vues plongeantes sur le village. Que ce soit depuis les points hauts environnants ou à l'échelle du piéton au sein du village, les toitures ont un impact non négligeable dans le paysage lointain et proche, faisant de l'homogénéité des toitures un enjeu majeur.

À ce titre, les toits traditionnels, adaptés à la rigueur du climat, font référence : toit à deux versants, de volumétrie imposante, de forme simple et compacte, recouverts de tuiles traditionnelles en matière et couleur terre cuite.

Certains détails comme la petite croupe et le débord de toiture marqué participent aussi à l'identité locale.

Ces dernières décennies, on note une évolution des toitures du bâti ancien. La transformation des combles à des fins d'habitation génère la création de lucarnes et de fenêtres de toit pouvant générer des volumes disgracieux et la perte des détails typiques.

Dans le bâti récent, on observe par ailleurs la mise en œuvre de matériaux et de teintes non-traditionnelles.

L'encadrement des installations techniques incitées par ailleurs dans le cadre des alternatives aux énergies fossiles est aussi un enjeu pour préserver le paysage des toitures.

ENJEUX

- L'intégration des nouvelles constructions dans le paysage lointain et proche, via une attention particulière accordée à la toiture,
- Le respect des formes de toiture traditionnelles pour le bâti ancien, notamment en cas d'extension,
- L'intégration à la toiture des éléments techniques de type panneaux solaires/photovoltaïques.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Préserver la volumétrie unitaire et compacte du bâti parallèlement à celle des toitures,
- ➔ Mettre en œuvre des toitures pentues, à deux versants principaux,
- ➔ Reconstituer, sur le bâti ancien, les formes de toitures traditionnelles. Préserver les volumes de toiture initiaux, compacts, simples et sobres. Reconstituer la pente de toit et les détails traditionnels. Concernant la couverture, adopter des tuiles plates, en terre cuite (matériaux et couleur),
- le bâti neuf (extension, nouvelles constructions) s'inspire des formes de toit traditionnelles,
- ➔ Recouvrir le mur pignon par débord de toit (éviter les toits en bâtière),
- ➔ En cas de percement de baie en toiture, préférer la lucarne rampante de dimension maîtrisée de l'ordre de 1 m de hauteur et 0,8 m de largeur ou châssis de toit,
- ➔ Intégrer les panneaux solaires en partie basse du toit, selon une ligne horizontale continue.

➔ LE TRAITEMENT HARMONIEUX DES TOITURES

LES VUES PLONGEANTES SUR LE VILLAGE DE BELLEFOSSE METTENT EN ÉVIDENCE L'IMPORTANCE DE LA « 5^E FAÇADE » QUE REPRÉSENTENT LES TOITURES ET DE LEUR IMPACT DANS LE GRAND PAYSAGE



LA TOITURE, PAR SON ENVERGURE, EST UN ÉLÉMENT PRÉPONDÉRANT DE L'ARCHITECTURE LOCALE

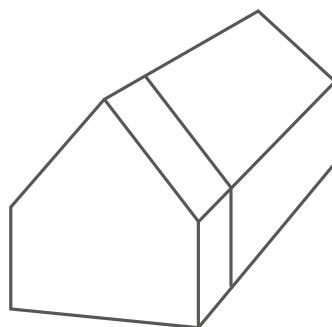


DES DÉBORDS DE TOITURE ET TRAITEMENT DE PIGNON EN RÉPONSE À LA RIGUEUR CLIMATIQUE

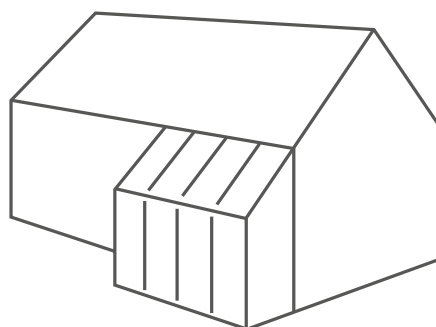


2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

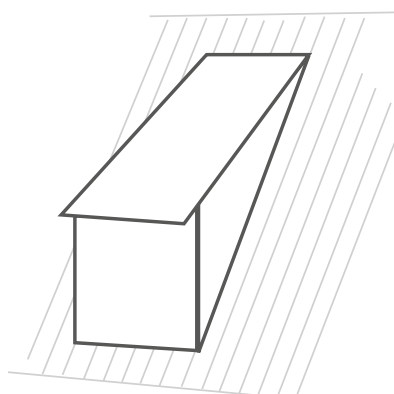
L'EXTENSION SE FAIT DE PRÉFÉRENCE DANS LA CONTINUITÉ DU VOLUME EXISTANT. LA TOITURE DE L'EXTENSION S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE LA TOITURE INITIALE



EN CAS D'EXTENSION (PAR EXEMPLE POUR UNE VÉRANDA), LA TOITURE DE L'EXTENSION S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE LA TOITURE INITIALE



EN CAS DE CRÉATION DE LUCARNE, LA LUCARNE RAMPANTE EST PRÉCONISÉE





c. Une matérialité rustique

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

Les matériaux mis en œuvre dans l'architecture traditionnelle de Bellefosse constituent un héritage mis au point sur le temps long, au fil des générations qui, riches de la connaissance du territoire et du climat local, ont façonné leur habitat sur mesure, en fonction de ces paramètres. Ils témoignent d'une optimisation des ressources locales, selon un savoir-faire artisanal propre, dans une logique d'économie d'énergie.

La rigueur du climat et les agressions climatiques ont généré la protection des façades les plus exposées, à savoir le nord et l'ouest. Dans ce cadre, deux matériaux principaux ont été mis en œuvre : le matériau bois, sous forme de bardeau de type planchette de bois ou planche, et plus tardivement le matériau métal, sous forme de plaques brutes ou peintes.

Une autre particularité locale consiste en la mise en œuvre de plusieurs matériaux sur la même façade, selon un ordonnancement où chaque matériau est utilisé pour ses qualités « à sa juste place ». Il en résulte des façades hybrides et expressives qui combinent les revêtements : plaques métalliques, bardage bois, enduit, pierre apparente, etc.

En complément de la matérialité, l'aspect chromatique joue un rôle important quant à l'intégration des constructions dans le paysage. Traditionnellement, les couleurs utilisées découlent des matériaux locaux mis en œuvre, tels le sable ou la chaux. Les façades présentent ainsi des tons neutres et discrets. Ces dernières années, l'individualisme et les phénomènes de mode ont généré des choix et mise en œuvre de couleurs criardes inappropriées telles que le blanc dur, des couleurs vives, des teintes froides (noir, gris, etc.).

ENJEUX

- La mise en œuvre du matériau bois (structure, charpente, revêtement de façade, menuiseries, platelage de terrasse, clôture, ...) pour des questions esthétiques, écologiques, économiques via le soutien à la filière bois du massif des Vosges.
- La mise en œuvre de matériaux traditionnels, biosourcés (dimensions environnementale et esthétique), selon le savoir-faire artisanal local, au service d'architectures (notamment contemporaines) sobres et qualitatives.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Mettre en œuvre des matériaux simples, rustiques et mats, de teintes neutres et discrètes avec une préférence pour les matériaux biosourcés, notamment le bois,
- ➔ Adopter de préférence, pour les enduits de façade, un enduit à la chaux hydraulique naturelle et sable local. Adopter des teintes neutres et discrètes (couleur sable, craie, etc.),
- ➔ Jouer de plusieurs matériaux sur la même façade, positionnés en fonction de leur qualité propre,
- ➔ Préserver la modénature : laisser apparents les encadrements de baies en grès (sans enduits ni peinture), reconduire les volets à vantaux pleins, les portes pleines, maintenir la proportion verticale des baies.
- ➔ Mettre en œuvre des bardeaux, de préférence en bois, comme revêtement des façades les plus exposées aux intempéries et comme couvrement de l'isolation par l'extérieur,

2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS



⇒ DES DISPOSITIFS
DE PROTECTION DES
FAÇADES EXPOSÉES :

BARDEAUX DE BOIS

PLAQUES MÉTALLIQUES



PIGNON DOUBLÉ PAR UN
VOLUME ET FAÇADE EN BOIS
(À GAUCHE) ET DOUBLE
PEAU EN PLANCHES
(À DROITE)



⇒ LA MISE EN ŒUVRE
DE PLUSIEURS
MATÉRIAUX SUR
LA MÊME FAÇADE

BOIS/ENDUIT
(À GAUCHE)
ET BOIS/ENDUIT/MÉTAL
(À DROITE)



BOIS/MÉTAL
(À GAUCHE)
ET BOIS/ENDUIT
(À DROITE)



BOIS ET ENDUIT

2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

⇒ DES MATÉRIAUX SOBRES, BRUTS, GÉOSOURCÉS OU BIOSOURCÉS

PORTE D'ENTRÉE EN BOIS PLEIN, AVEC ENCADREMENT EN GRÈS



PORTES DE GRANGE CINTRÉES
EN BOIS, L'UNE AVEC VANTAIL
INTÉGRÉ (À DROITE)



BAIE AVEC ENCADREMENT EN GRÈS.
FENÊTRE ET VOLETS BATTANTS EN BOIS

➔ UNE PALETTE CHROMATIQUE RESTREINTE, DES TEINTES DISCRÈTES

DES TEINTES NEUTRES ET DISCRÈTES



Photo Inventaire régional



DES TEINTES DE TONALITÉS CHALEUREUSES



d. Une ouverture visuelle entre espace public et espace privé

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

L'espace villageois de Bellefosse est caractérisé, traditionnellement, par une ouverture visuelle entre espace public et espace privé.

Un seuil ouvert sur la rue

Les fermes et maisons villageoises, implantées en retrait de la rue, présentent un seuil ouvert, sans limite ni clôture (appelé aussi « usoir⁶») qui participe fortement à l'ambiance et à la qualité du village. On trouve ce type de petit espace singulier dans la plupart des villages vosgiens.

- L'usoir assure initialement des fonctions diverses, multi-usages, essentiellement agricoles. Il n'est pas rare d'y trouver un banc qui favorise l'hospitalité et la vie sociale de voisinage,
- Avec l'effacement de la ruralité, la plupart de ces espaces sont utilisés pour deux fonctions antagonistes : de représentation, par le biais de végétation ornementale, et d'aire de stationnement,
- L'usoir est parfois clôturé, « contre nature ».

Des clôtures discrètes voire inexistantes

Quand elle existe, la limite physique entre l'espace public et l'espace privé peut prendre des formes diverses :

- D'inspiration agricole et d'esprit rural, les clôtures se présentent sous formes transparentes, relativement basses, légères et en matérialité bois,
- La végétation est aussi un dispositif efficace pour marquer la limite entre espace public et espace privé tout en jouant un rôle d'écran visuel, pour préserver l'intimité de l'espace privé extérieur et l'intérieur du logement,
- Le relief permet de marquer efficacement les limites, comme en témoignent les multiples exemples observables à Bellefosse. Les murs de soutènement en pierre locale parfois surmontés de simples garde-corps, marquent subtilement et efficacement la limite de propriété.

6. Usoir : espace ouvert situé entre la maison de village et la rue.

ENJEUX

- Le maintien d'un espace villageois visuellement ouvert,
- La préservation de l'usoir comme espace ouvert, multifonctionnel, d'accueil et de convivialité.



PRÉCONISATIONS

- Laisser les abords des bâtiments anciens ouverts, sans clôture ni végétation opaque,
- Éviter les clôtures matérielles au profit de délimitations par le végétal,
- Avoir recours à une végétation légère et semi-transparente pour assurer l'intimité du logement et celle des espaces extérieurs connexes,
- En cas de clôture matérielle, opter pour des clôtures basses, ajourées, en bois, non-standardisées,
- Assurer le soutènement des terres par des murs de type traditionnel : pierre bleue locale et éventuellement en granit, petits moellons transportables à bras, appareillage régulier, etc.

L'USOIR, UN ESPACE OUVERT SUR L'ESPACE PUBLIC



2. L'ESPACE BÂTI VILLAGEOIS

⇒ UNE LIMITE PEU MARQUÉE ENTRE ESPACES PUBLIC ET PRIVÉ



EN LIMITE, DES CLÔTURES D'ESPRIT RURAL,
À LA FOIS TRANSPARENTES, LÉGÈRES ET EN BOIS



LA VÉGÉTATION COMME LIMITE ET ÉCRAN VISUEL POUR PRÉSERVER L'INTIMITÉ DE L'ESPACE PRIVÉ



LE RELIEF, SOULIGNÉ PAR LES MURS
DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE LOCALE,
MARQUE SUBTILEMENT ET EFFICACEMENT
LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET
ESPACE PRIVÉ

Le thème des petits éléments
vernaculaires (dont les murets
en pierre) sont traités dans
le chapitre 1.6.B - p.23 « Le
maintien des petits éléments
patrimoniaux »

2.3. L'insertion des nouvelles constructions

Les nouvelles constructions, réalisées ex nihilo, suivent le même type de préconisations que celles décrites dans le cadre des travaux sur le bâti ancien (Chapitre 2.2). Cependant, quelques précisions propres aux nouvelles constructions sont mentionnées ci-dessous.

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

L'intégration des nouvelles constructions est un enjeu important pour la commune, au même titre que les interventions sur le bâti ancien. Afin de réduire au maximum leur impact paysager, les principes énoncés dans le chapitre 2.2.B (l'intégration dans la pente, l'insertion dans le paysage des toitures, la reconduction des matériaux locaux, le maintien d'espaces extérieurs ouverts) s'appliquent. Les questions de forme urbaine, en lien avec l'implantation et le gabarit, sont aussi très importantes à maîtriser.

ENJEUX

- La conception sur mesure des nouvelles constructions, en vue de leur intégration dans le paysage villageois, grâce à une réinterprétation des caractéristiques de l'architecture locale et en fonction des qualités et contraintes du site d'intervention,
- Une écriture architecturale contemporaine, dans le respect de l'esprit des lieux, dans une logique de continuité et non de rupture.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Concevoir les constructions sur mesure,
- ➔ Limiter la dispersion des constructions dans le village et sur la parcelle. Implanter les nouvelles constructions dans la continuité des constructions préexistantes et/ou à proximité de la voie publique afin d'entretenir un rapport à la rue,
- ➔ Respecter une hauteur de construction similaire à celle du bâti situé à proximité.

2.4. L'intégration des espaces pour les véhicules

CONTEXTE/ÉTAT DES LIEUX

L'espace villageois de Bellefosse, conçu et bâti pour une société rurale, est impacté par les modes de vie et mobilités actuelles, très dépendantes de l'automobile.

Plusieurs conséquences liées à l'usage généralisé de la voiture et la multiplication des véhicules sont lisibles dans le village : atteinte à la topographie/pente naturelle par déblaiements/excavation du sol pour créer des aires de stationnement, minéralisation des sols occasionnée par la réalisation de rampes d'accès et de surfaces de stationnement, multiplication d'édicules dédiés au stationnement, dévoiement de la vocation de l'usoir à des fins de stationnement, parfois exclusives.

ENJEUX

- L'intégration des espaces dédiés à la voiture afin de préserver l'ambiance rurale et le paysage villageois,
- La préservation de la pente naturelle du sol lors de la création de places de stationnement,
- La préservation de la perméabilité du sol lors de la création de places de stationnement,
- L'intégration et l'homogénéité des petits bâtiments annexes (garages, annexes) et édicules (local technique, ...) du point de vue de leur implantation, volumétrie, forme, matérialité,
- La préservation de la diversité des fonctions assurées par l'usoir.

PRÉCONISATIONS

- ➔ Limiter la surface bitumée (largeur de chaussée, aires de stationnement, ...) et traiter le sol avec des revêtements drainants (de préférence en stabilisé, éventuellement en dalles alvéolées, ...), tant pour les aires de stationnement que pour les espaces extérieurs quand ils ne sont pas végétalisés,
- ➔ Localiser les édicules dédiés au stationnement ainsi que les places de stationnement au plus près de l'espace public pour limiter les voies d'accès sur parcelle,
- ➔ Opter pour les édicules à vocation de garage (idem abris de jardin, locaux techniques, ...) pour des constructions de volume réduit (pour une ou deux places maximum), de toit pentu traditionnel à deux pans, de structure/revêtement bois d'aspect naturel (y compris les portes de garage).



MAINTIEN D'UNE CHAUSSÉE DE LARGEUR RÉDUITE POUR LIMITER LA SURFACE BITUMÉE AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES ET PRÉSERVER L'AMBIANCE RURALE DU VILLAGE



DES BOXES DE STATIONNEMENT SOUS FORME DE PETITES CONSTRUCTIONS INTÉGRÉES



DES AIRES DE STATIONNEMENT EN REVÊTEMENT DRAINANT, DE TYPE STABILISÉ





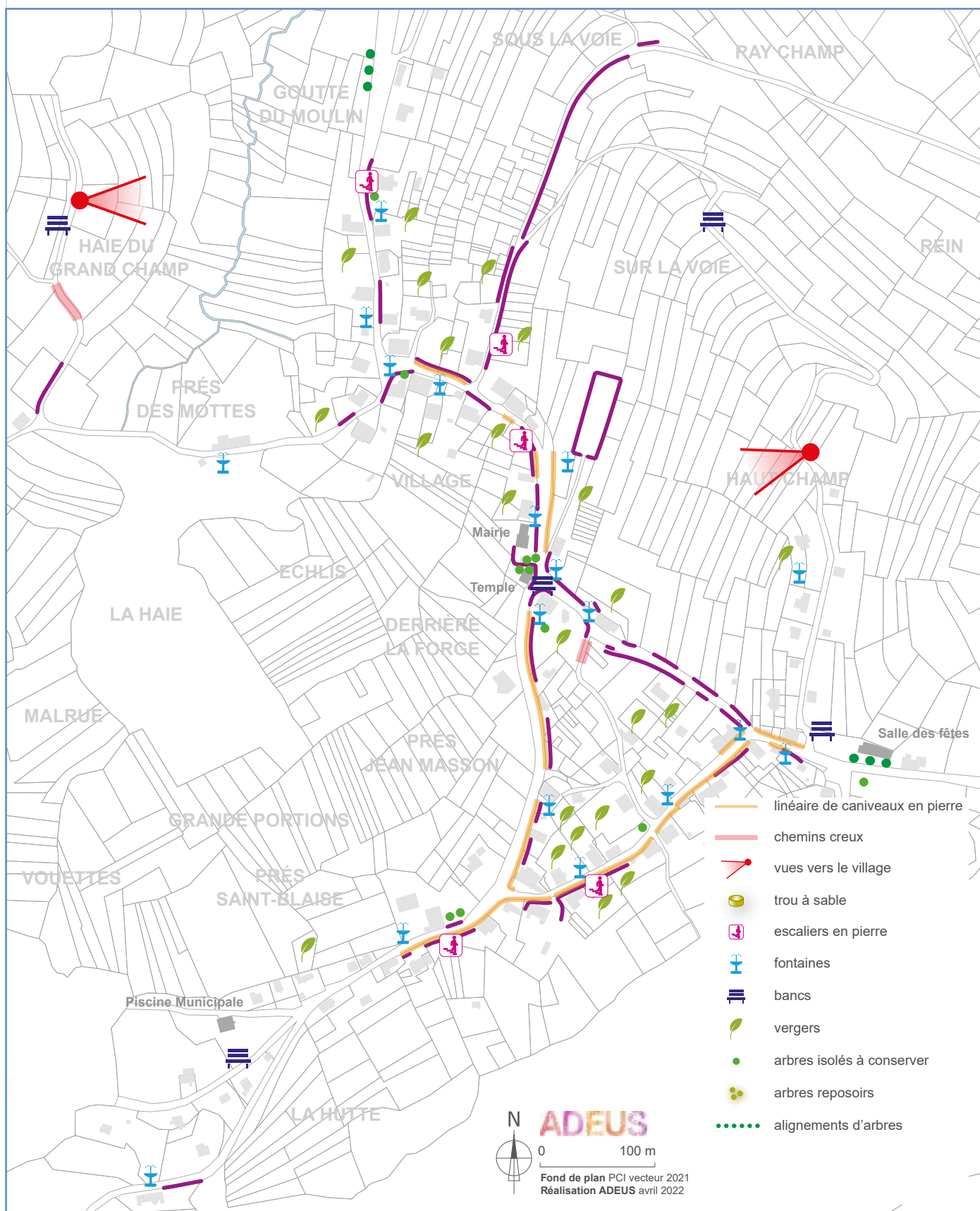
Annexes

voir zoom sur le village de Bellefosse p.54

- murs et murets en pierre
- linéaire de caniveaux en pierre
- chemins creux
- vues vers le village
- trou à sable
- escaliers en pierre
- fontaines
- bancs
- vergers
- arbres isolés à conserver
- arbres reposoirs
- alignements d'arbres

N
ADEUS
fond de plan PCI vecteur 2021
réalisation ADEUS avril 2022
0 300 m









Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Directeur de publication : **Pierre Laplane**, Directeur général
Équipe projet : **Fabienne Commessie** et **Myriam Jeanniard** (chefs
de projet), **Mathieu Lavenn**, **Hyacinthe Blaise**
PTP 2022 - N° projet : **3.3.1.3** - Photos : **ADEUS** (sauf mentions)
Mise en page : **Sophie Monnin**
© ADEUS - Numéro ISSN 2109-0149
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
sur le site de l'ADEUS www.adeus.org